

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
Grand Maître de l'Ordre National,

- VU la Proclamation du 17 Décembre 1967 ;  
 VU le Décret n° 22/PR du 30 Janvier 1968, portant formation du Gouvernement Provisoire ;  
 VU la Loi n° 65-29 du 14 Août 1965 portant refonte des Lois n°s 60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 instituant l'Ordre National du Dahomey ;  
 VU le Décret n° 124/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;  
 VU le Décret n° 125/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;  
 VU le Décret n° 297/PR.CH. du 31 Août 1967 portant nominations et promotions, à titre exceptionnel, militaire et étranger, dans l'Ordre National du Dahomey ;  
 SUR la proposition du Chef du Gouvernement Provisoire, Chargé de la Défense Nationale et de l'Information et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er.- Le Décret n° 297/PR.CH. du 31 Août 1967 portant nominations et promotions, à titre exceptionnel, militaire et étranger, dans l'Ordre National du Dahomey pour prendre rang du 1er Août 1967 est complété comme suit :

a/ Au Grade d'Officier

Le Lieutenant-Colonel de Gendarmerie BERGE Lucien, Ancien Directeur de Gendarmerie du Dahomey -

Le Lieutenant-Colonel de l'Infanterie de Marine LAPORTE Charles Raymond, Ancien Conseiller Militaire à l'Ambassade de France au Dahomey

Le Chef de Bataillon de l'Infanterie de Marine SUDREAU Jean

b/ Au Grade de Chevalier

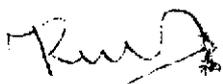
Le Capitaine de l'Infanterie de Marine MAS Marcel Pierre, Ancien Chef de 4<sup>e</sup> Bureau à l'Etat-Major Général des Forces Armées Dahoméennes -

Le Capitaine de l'Infanterie de Marine THIBAUT Robert

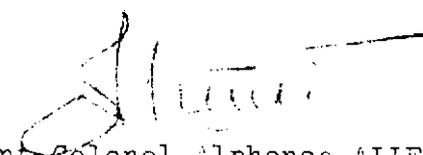
Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey -

Par le Président de la République  
Le Chef du Gouvernement Provisoire

Fait à COTONOU, le 14 MARS 1968



Chef de Bataillon  
Maurice KOUANDETE

  
Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY.

Le Grand Chancelier de l'O.N.D.

AMPLIATIONS :

PR..... 4 GDE CHANC.....20 DGAJL..2  
MINISTERES.11 INTERESSES.....5 TAA.....2